

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lundi 15 juin 2026

Réunis à Font-Romeu, les acteurs du tourisme refusent une année blanche de visibilité et demandent la publication rapide du calendrier scolaire 2027-2028

À moins d'un an de l'élection présidentielle, la Confédération des acteurs du tourisme (CAT), qui rassemble une industrie qui pèse 8% du PIB et 2 millions d'emplois directs et indirects, alerte sur une rupture de visibilité fortement préjudiciable à une économie vitale pour le pays

Réunis à Font-Romeu dans le cadre du séminaire annuel de la CAT, consacré à la préparation des propositions que la filière portera à l'occasion de la prochaine élection présidentielle, les représentants de l'industrie du tourisme, du voyage et de l'événementiel ont exprimé leur forte préoccupation face à l'absence de publication du calendrier scolaire au-delà de l'année 2026-2027.

À l'issue de leurs travaux, les 22 organisations membres de la CAT appellent le Gouvernement à **publier dans les meilleurs délais le calendrier scolaire 2027-2028** et à **rétablir, avant la fin de l'année 2026, un calendrier scolaire glissant couvrant les trois prochaines années scolaires.**

Cette demande **s'inscrit dans la continuité des démarches engagées par la Confédération auprès des gouvernements successifs, afin de garantir aux entreprises, aux collectivités territoriales et aux familles la visibilité indispensable à leur organisation.**

La CAT rappelle que l'absence de visibilité au-delà de juin 2027 crée une incertitude particulièrement préjudiciable pour des secteurs dont l'activité est directement structurée par le calendrier scolaire.

Le calendrier scolaire : un repère structurant de l'organisation de l'économie touristique

Pour les entreprises du tourisme, du voyage et de l'événementiel, le calendrier scolaire ne constitue pas un simple outil d'organisation administrative. Il est l'un des principaux repères qui structure une économie vitale pour le pays et conditionne les décisions de programmation, de commercialisation et d'investissement de 300 000 entreprises.

Cette réalité est d'autant plus déterminante que **près de 70 % du PIB touristique français repose sur la clientèle domestique**, dont les comportements de départ, de consommation et de réservation sont directement liés aux périodes de vacances scolaires.

La programmation des séjours, l'ouverture des réservations, l'organisation des grands événements, la préparation des saisons touristiques, les recrutements saisonniers, les investissements, les engagements contractuels et la coordination avec les marchés internationaux s'appuient sur une visibilité suffisante des dates de vacances scolaires françaises.

Les séjours touristiques, les circuits, les congrès, les salons professionnels, les événements sportifs et culturels ainsi que les opérations de transport sont aujourd'hui conçus, contractualisés et commercialisés douze à dix-huit mois avant leur réalisation. Dans certains segments, **les décisions concernant l'année 2027-2028 sont déjà en cours de préparation.**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dans ces conditions, l'absence de visibilité sur le calendrier scolaire 2027-2028 ne constitue pas une simple difficulté administrative.

Elle crée une incertitude majeure pour des milliers d'entreprises, des millions d'emplois et de très nombreux territoires dont l'activité dépend directement du rythme des vacances scolaires.

Une rupture de visibilité aux conséquences économiques et sociales immédiates

La CAT considère qu'il serait particulièrement préoccupant que la publication du calendrier scolaire soit reportée à l'issue de l'élection présidentielle de 2027. Une telle situation créerait une rupture de visibilité sans précédent pour l'un des premiers secteurs économiques français.

Attendre 2027 pour connaître les dates de l'année scolaire suivante placerait les entreprises, les collectivités territoriales et les familles dans une situation particulièrement pénalisante.

Les conséquences seraient immédiates :

- désorganisation de la programmation touristique et événementielle ;
- fragilisation des mécanismes de réservation et de commercialisation ;
- difficultés accrues pour les investissements et les recrutements ;
- perte de compétitivité face aux destinations concurrentes européennes ;
- incertitudes pour les opérateurs de transport, les organisateurs d'événements et les territoires touristiques ;
- perte de visibilité pour les familles françaises comme pour les clientèles internationales.

L'absence de décision n'est pas neutre. Chaque mois qui passe réduit les capacités d'anticipation des professionnels et fragilise directement l'activité de toute l'industrie touristique.

Une demande de stabilité et de visibilité pour la période 2027-2028 et les années suivantes

La CAT rappelle que sa demande ne porte aucunement sur une modification du calendrier scolaire ni sur une remise en cause des équilibres actuels.

Elle vise exclusivement à garantir la publication, selon le modèle actuellement en vigueur, d'un calendrier scolaire glissant couvrant les trois prochaines années, afin d'offrir aux acteurs économiques, aux collectivités territoriales et aux familles la visibilité nécessaire à la préparation de leurs activités.

Cette demande s'inscrit d'ailleurs pleinement dans l'esprit de l'article L. 521-1 du Code de l'éducation qui prévoit qu'un calendrier scolaire est arrêté pour une période de trois années, principe constamment rappelé par la CAT et de nombreux autres acteurs auprès des pouvoirs publics.

Or, par dérogation à cette règle historique, l'arrêté du 22 octobre 2025 fixant le calendrier scolaire national se limite à la seule année scolaire 2026-2027.

La CAT demande donc :

- **la publication dans les meilleurs délais du calendrier scolaire 2027-2028 ;**
- **le rétablissement, avant la fin de l'année 2026, d'un calendrier glissant couvrant les trois prochaines années scolaires ;**
- **la garantie que les échéances politiques de 2027 ne créeront pas une période d'incertitude préjudiciable à l'économie touristique française.**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Jean-Virgile Crance, Président de la Confédération des acteurs du tourisme

“Cette question a été au cœur de nos échanges à Font-Romeu dans le cadre de la préparation des propositions que notre industrie portera à l’occasion de la prochaine élection présidentielle.

*Un constat s’est imposé à l’ensemble des organisations représentées : **il ne peut y avoir de stratégie touristique ambitieuse sans visibilité sur le calendrier scolaire.**”*

“Le calendrier scolaire est un repère structurant de l’organisation de l’économie touristique française. Lorsque près de 70 % du PIB touristique repose sur la clientèle domestique, l’absence de visibilité sur les vacances scolaires devient un véritable enjeu économique national.”

“Personne n’imaginerait demander à l’industrie aéronautique, à l’automobile ou à l’agriculture de travailler sans visibilité sur son calendrier de production. C’est pourtant ce qui est aujourd’hui demandé aux acteurs du tourisme, du voyage et de l’événementiel.

“Nos entreprises programment leurs investissements, leurs recrutements, leurs événements et leurs offres commerciales douze à dix-huit mois à l’avance. Reporter la publication du calendrier scolaire après l’élection présidentielle reviendrait à faire peser un risque économique et social direct sur des centaines de milliers d’entreprises, sur des millions d’emplois et sur l’attractivité de nos territoires.”

“La visibilité n’est pas un confort. Elle est une condition de compétitivité, d’attractivité et de souveraineté économique. Le Gouvernement doit apporter une réponse rapide à l’ensemble des acteurs qui dépendent du calendrier scolaire pour préparer leur activité.”

Qui sommes-nous ?

La Confédération des Acteurs du Tourisme (CAT) est l’unique organisation réunissant l’ensemble des acteurs de l’industrie touristique. Composée de 22 fédérations ou organisations professionnelles représentant plus d’1 million de salariés et 70 000 entreprises, elle vise à rassembler et représenter de manière unifiée les professionnels de l’industrie du tourisme. Pour en savoir plus : www.acteursdoutourisme.fr

Contact presse : Ophélie Rota – 06 82 82 95 82 – ophelie.rota@umih.fr / Guillaume Lemièrre – guillaume.lemiere@acteursdoutourisme.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

LES ORGANISATIONS MEMBRES DE LA CAT

1. *Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie - UMIH*
2. *Groupement des Hôtelleries & Restaurations - GHR*
3. *Groupement National des Chaines Hôtelières - GNC*
4. *Club des dirigeants des hôtels 4*, 5* & Palaces*
5. *Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air - FNHPA*
6. *Fédération Nationale des Résidences de Tourisme, Apparthôtels et Villages de Vacances - FNRT*
7. *Les Entreprises du Voyage - EDV*
8. *Fédération nationale de l'aviation et de ses métiers – FNAM*
9. *Union des aéroports français - UAF*
10. *Fédération Nationale des Transports de Voyageurs - FNTV*
11. *Entreprises Fluviales de France - E2F*
12. *Mobilians, les entreprises de la mobilité*
13. *Union Française des Métiers de l'Évènement - UNIMEV*
14. *Domaines Skiables de France - DSF*
15. *Union Sport & Cycle - USC*
16. *Fédération Nationale des Entreprises des Activités Physiques de Loisirs – Active-FNEAPL*
17. *Groupement des Entrepreneurs de Golf Français – GEGF*
18. *Chambre Syndicale Nationale des Entreprises de Remise et de Tourisme - CSNERT*
19. *Union nationale des associations de tourisme et de plein air - UNAT*
20. *France Thalasso – Syndicat des centres de thalassothérapie*
21. *Fédération Française des Ports de Plaisance – FFPP*
22. *Fédération des Industries Nautiques - FIN*